



PC.DEL/570/12
21 June 2012

Original: FRENCH

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**INTERVENTION DE FRANCOIS ALABRUNE, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'OSCE, AU NOM DES TROIS
ETATS CO-PRESIDENTS DU GROUPE DE MINSK,
AU CONSEIL PERMANENT DU 21 JUIN 2012**

Au nom des trois Etats co-présidents du Groupe de Minsk, je souhaite attirer l'attention du Conseil permanent sur la Déclaration conjointe de MM. Barack Obama, Président des États-Unis d'Amérique, Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie et de M. François Hollande, Président de la République française, sur le conflit du Haut-Karabagh, adoptée à l'occasion du Sommet du G20 à Los Cabos:

==Début de citation==

Nous, présidents de la République française, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, pays exerçant la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, sommes unis dans notre attachement résolu à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh. Les parties à ce conflit ne doivent pas tarder davantage à prendre les décisions importantes nécessaires pour parvenir à un règlement durable et pacifique. Nous regrettons que les présidents azerbaïdjanais et arménien n'aient pas adopté les mesures décisives que nos pays les invitaient à prendre dans la déclaration conjointe de Deauville le 26 mai 2011. Néanmoins, les progrès qui ont été accomplis devraient apporter l'impulsion nécessaire pour mener à bien les travaux relatifs au cadre d'une paix globale.

Nous appelons les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à réaliser l'engagement exprimé dans leur déclaration conjointe du 23 janvier 2012 à Sotchi

d'« accélérer » la conclusion d'un accord sur les Principes de base en vue d'un règlement du conflit du Haut-Karabagh. Pour preuve de leur volonté politique, ils devraient s'abstenir de toute position maximaliste au cours des négociations, respecter l'accord de cessez-le-feu de 1994 et se garder de toute rhétorique hostile qui accroît la tension. Nous appelons instamment ces dirigeants à s'inspirer des principes de l'Acte final de Helsinki – en particulier ceux qui se rapportent au non-recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples – et des éléments de règlement exposés dans les déclarations faites par nos trois pays en 2009 à L'Aquila et en 2010 à Muskoka.

La force armée ne résoudra pas le conflit et ne ferait que prolonger les souffrances et les épreuves que les peuples de la région subissent depuis trop longtemps. Seul un règlement pacifique et négocié permettra à l'ensemble de la région d'aller au-delà du statu quo pour progresser sur la voie d'un avenir sûr et prospère.

Nos pays continueront à agir en lien étroit avec les parties, que nous appelons à recourir pleinement à l'assistance des coprésidents du Groupe de Minsk en qualité de médiateurs. Toutefois, la paix dépendra en dernière analyse de la volonté des parties de rechercher un accord reposant sur la compréhension mutuelle plus que sur l'avantage unilatéral, et sur une conception commune des bienfaits que la paix apportera à tous leurs peuples et aux générations futures.

===Fin de citation===